

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése Moni hel



2 9 JUIL, 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone dereffeixelles

N° d'entreprise : 0724 864 964

Nom

(en entier): SAVE THE CHILDREN EUROPE

(en abrégé) :

Forme légale: association internationale sans but lucratif

Adresse complète du siège :

Rue du Trône 60 à 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : Démission et nominations

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES MEMBRES DU 11 JUIN 2019

Prise d'acte de la démission de l'administrateur

Les membres ont pris acte de la démission de Janti Maria Soeripto (domicilliée à 97 Manor Road South, Esher, Surrey Kt10 0QB, Angleterre) comme administrateur et président du conseil d'administration de l'Association avec effet à dater de la fin de la présente assemblée générale.

Nomination d'un ou plusieurs nouveaux administrateurs

Les membres ont nommé Clare Rodger (domiciliée à 22, Clos-Belmont, 1208 Genève - Suisse; née le 31 octobre 1971 à Ipswich, Angleterre) et Daniela Fatarella (domiciliée à Via Giuseppe de Luca 12, 00168 Roma -Italie; née le 1 novembre 1974 à Pisa, Italie) comme administrateurs de l'Association pour une période expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022, avec effet immédiat.

Election du président du conseil d'administration

Les membres ont nommé Clare Rodger comme président du conseil d'administration de l'Association pour une période expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022, avec effet immédiat.

## Divers

Les membres ont accordé à tout détenteur d'un original du présent procès-verbal et à Kasper De Rycke, Els De Troyer et Philip Van Nevel, dont l'adresse professionnelle est située Bastion Tower, 5 place du Champ de Mars, 1050 Brussels, chacun avec le pouvoir d'agir seul et de se faire substituer, le pouvoir d'accomplir toute action et de signer tout document au nom de l'Association utile ou nécessaire pour mettre en œuvre les décisions ci-dessus, en ce compris toute formalité légale devant être entreprise auprès du greffe du tribunal de l'entreprise, d'un guichet d'entreprises ou de la Banque Carrefour des Entreprises.

Els De Troyer mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes